

COMMENT AIDER SON MARI DANS LE DÉNIS DE SON ALCOOLISME ?

Par Profil supprimé Postée le 11/10/2016 22:40

Je souffre de voir mon mari se détruire par l'alcool, mes enfants par le cannabis et malheureusement, ils sont tous dans le dénis d'un problème les concernant. Je vois bien mes enfants souffrir de voir leur père mal tous les soirs et violent verbalement avec moi (mais les mots font très mal eux aussi) et mon mari s'inquiète pour les enfants et leur consommation et se console avec l'alcool... Et moi dans tout ça, je cherche à aider tout le monde et là je craque... Energéticienne et magnétiseuse travaillent sur moi et mes seules aides sont de l'homéopathie et de la phytothérapie. Je ne veux rien d'autre bien sûr. La famille et les amis sont très proches mais personne n'ose prendre mon mari entre 4 yeux et le mettre en face de la réalité pour le faire réagir. Il passe donc son temps à se plaindre de mon attitude, en effet, je suis la seule à lui mettre des limites, mais il ne les respecte pas. Dernièrement, j'ai pu lui exprimer que je finirai par partir s'il ne se soigne pas, mais j'ai bien peur que les enfants, avec leur égoïsme de l'adolescence préfèrent garder le confort de leur chambre chacun et de la piscine à la maison que de venir s'enfermer avec leur mère dans un petit appartement à 2 dans la même chambre... Et je ne supporterai pas de les savoir avec un papa ivre qui ne peut répondre présent s'il leur arrivait quoi que ce soit. Je ne peux plus passer mes nuits à pleurer, comment le faire réagir? Je pense qu'il tient encore à moi... quand il est à jeûn, ce qui malheureusement n'arrive plus très souvent, par contre il est capable de me traiter de connasse quand il ne comprend pas ce que je lui explique... Bien sûr, dans ces cas là, c'est moi qui parle mal, qui ne sait pas formuler des phrases correctes, etc etc Si quelqu'un a réussi à aider un proche, je veux bien savoir comment... Merci d'avance.

Mise en ligne le 13/10/2016

Bonjour,

Nous mesurons votre impuissance et votre souffrance. Assister à la destruction de votre mari par l'alcool et à la consommation excessive de cannabis de vos enfants est très dur. S'y ajoutent le refus de votre mari de voir sa consommation en face, ses violences verbales et probablement l'athosphère pesante qui doit régner par moment dans votre foyer.

C'est quasiment tous les jours que vous subissez les conséquences de la consommation de votre époux et vous faites le lien entre la consommation de vos enfants et la manière dont vous traite leur père.

Nous observons que vous êtes bien seule avec votre souffrance et c'est dans cette logique que nous vous suggérons de prendre du recul et de vous recentrer un petit peu sur vous-même. Il y va de votre propre santé en plus de vous permettre de souffler un peu. Votre prise de distance ne veut nullement dire que vous vous dessaisissez de votre problématique mais seulement que vous allez chercher chez et avec d'autres des moyens de recul et de réflexion. En vous rapprochant des professionnels de l'addictologie vous pourrez être accueillie, écoutée, soutenue. Certains centres proposent également des thérapies familiales et nous vous suggérons d'envisager cette démarche, qui pourrait être utile pour toute la famille.

Nous vous suggérons également de vous rendre sur notre espace forum afin d'échanger avec des personnes ayant ou ayant eu une problématique similaire à la vôtre. Vous pouvez intégrer une discussion ou en créer une nouvelle à votre convenance.

Nous vous avons mis en bas de page une adresse de centre d'addictologie que vous pouvez contacter.

Si vous désirez reprendre tout cela avec nous n'hésitez pas à nous contacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à 2h00 du matin au 0980 980 930 (Alcool Info Service, anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

SERVICE D'ADDICTOLOGIE

20, Avenue du Languedoc
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 61 65 46

Site web : www.ch-perpignan.fr

Secrétariat : Du lundi au jeudi 8h30 à 18h et vendredi 8h30 à 17h

Accueil du public : Du lundi au jeudi 8h30 à 18h et vendredi 8h30 à 17h

COVID -19 : Février 2022 : accueil en présentiel, dans le respect des gestes barrières

[Voir la fiche détaillée](#)